

IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ DES ÉQUIDÉS :

IDENTIFICATION D'UN SITE AU CANADA

LES TROIS PILIERS DE LA TRAÇABILITÉ

Les systèmes de traçabilité sont fondés sur trois éléments principaux :

- Identification des animaux
- Identification des sites
- Déplacements des animaux

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'EFFECTUER L'IDENTIFICATION D'UN SITE?

L'identification d'un site est un moyen d'établir le lien entre les équidés et leur emplacement, ce qui constitue une méthode très importante de soutien aux activités de contrôle des maladies et de gestion des urgences relatives à la santé animale. Le fait d'avoir un numéro d'identification de site permet l'accès rapide aux renseignements sur la traçabilité, afin de protéger la santé des animaux, la santé publique et le secteur.

Par définition, un site est un lieu où des animaux de ferme ou d'élevage sont gardés, groupés ou éliminés. Dans le cas d'équidés, on compte par exemple des fermes, des écuries, des établissements vétérinaires, des établissements d'élevage, des pâturages, des installations de compétition, des champs de foire, des parcs d'expositions, des hippodromes, des parcs de groupage et des installations d'encans.

Le site est identifié par une description légale du terrain ou par ses coordonnées de géolocalisation.

Les équidés englobent les chevaux, les poneys, les ânes, les zèbres et les mules.

UNE IDENTIFICATION DE SITE, ÇA COMPREND QUOI?

L'identification d'un site consiste à fournir des informations sur un lieu précis, y compris :

- les coordonnées;
- la localisation;
- le type d'exploitation agricole et agroalimentaire sur le lieu;
- les espèces animales gardées.

COMMENT OBTENIR UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE SITE

Une fois l'information reçue et validée par le gouvernement provincial ou territorial où est situé le site, un numéro d'identification unique est attribué gratuitement à ce lieu précis. Ce numéro d'identification de site est alors utilisé lors de la déclaration de la réception d'animaux ou de leur départ de ce site, ainsi que pour communiquer lors d'une catastrophe ou d'une éclosion de maladie.

COMMENT ENREGISTRER UN SITE

Enregistrez et identifiez votre site auprès de votre gouvernement provincial ou territorial :

Alberta - (en anglais seulement)
Téléphone : sans frais en Alberta 310-FARM (3276)

Colombie-Britannique - (en anglais seulement)
Téléphone : 1 888 221-7141

Île-du-Prince-Édouard - (en anglais seulement)
Téléphone : 1 866 PEI-FARM

Manitoba - (en anglais seulement)
Téléphone : 1 204 945-7684

Nouveau-Brunswick
Téléphone : 1 506 453-2109

Nouvelle-Écosse - (en anglais seulement)
Téléphone : 1 800 279-0825

Ontario
Téléphone : 1 855 697-7743

Québec
Téléphone : 1 866 270-4319

Saskatchewan - (en anglais seulement)
Téléphone : 1 866 457-2377

Terre-Neuve-et-Labrador - (en anglais seulement)
Téléphone : 1 709 637-2088

Yukon
Téléphone : 1 867 667-3043

Source : https://inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/tracabilite/identification-d-un-site/fra/1495127375452/1495127376419